

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2012203556

Dossier numéro : 2012-06-14/04

Titre

14 JUIN 2012. - Extrait de l'arrêt n° 75/2012 - (Numéros du rôle : 5168 et 5173) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 17-08-2012 page : 48456

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation de l'article 3, 1°, c), et (uniquement dans le second recours) de l'article 3, 4°, du décret de la Région flamande du 10 décembre 2010 relatif au placement privé, introduits par la SA " Cordeel Zetel Temse " et par la SPRL " Algemene Bouwonderneming J. Bogman " et autres.

...

Par ces motifs,
la Cour

annule l'article 3, 1°, c), et 4°, du décret de la Région flamande du 10 décembre 2010 relatif au placement privé.